



# ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

grippe

Question écrite n° 61589

## Texte de la question

M. Michel Liebgott attire l'attention de Mme la ministre de la santé et des sports sur la situation des enfants de moins de cinq ans face au virus de la grippe dite A-H1N1. Dans plusieurs pays atteints par ce virus, les enfants de moins de cinq ans apparaissent particulièrement vulnérables, voire parfois exposés à un risque mortel d'après les données médicales disponibles. Il en est ainsi au Royaume-uni à la date de la mi-juillet 2009. Il souhaite, par conséquent, savoir quelles mesures le Gouvernement a prévu en direction de cette catégorie de population fragile et exposée, dans l'hypothèse où une épidémie sévère de grippe surviendrait dans les prochains mois.

## Texte de la réponse

Les enfants en bas âge sont connus pour leur sensibilité aux virus grippaux et le Gouvernement a donc pris des décisions spécifiques pour éviter la propagation du virus A (H1N1) 2009 au sein de cette population et pour assurer la meilleure prise en charge possible en cas d'infection : campagne de communication grand public sur les gestes d'hygiène et de protection contre les virus à transmission respiratoire, afin d'éviter la contamination de l'entourage, y compris des enfants ; fermeture des établissements accueillant de petits enfants dans les situations de cas groupés de grippe au sein d'un même établissement ; vaccination prioritaire des enfants et, pour les nourrissons de moins de 6 mois ne pouvant être vaccinés, vaccination de leur entourage y compris les personnels qui les prennent en charge au sein de divers établissements ; mise à disposition des formes pédiatriques d'antiviraux ; appel à l'attention des médecins sur les spécificités cliniques de la grippe dans cette classe d'âge et la nécessité d'une prise en charge précoce.

## Données clés

**Auteur :** [M. Michel Liebgott](#)

**Circonscription :** Moselle (10<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 61589

**Rubrique :** Santé

**Ministère interrogé :** Santé et sports

**Ministère attributaire :** Santé et sports

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 20 octobre 2009, page 9869

**Réponse publiée le :** 9 mars 2010, page 2795